



Dietrich Laurent, Dorthe Sébastien, Bürdel Daniel, Clément Christian, Kolly Gabriel, de Weck Antoinette, Dafflon Hubert, Altermatt Bernhard, Wicht Jean-Daniel, Bortoluzzi Flavio

Transfert de la parcelle dite de la Poya (RF. 6008 Ville de Fribourg) à l'ECPF

Cosignataires : 0	Réception au SGC : 09.10.24	Transmission au CE : *09.10.24
-------------------	-----------------------------	--------------------------------

Dépôt et développement

Le mandat propose de transférer la parcelle de la caserne de la Poya à l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF).

Les finances de l'Etat sont fortement dépendantes des apports extérieurs, principalement de la Confédération et de la BNS. Afin d'accroître la capacité financière propre, un des leviers est d'accueillir plus d'entreprises sur le territoire cantonal et ceci à des endroits stratégiques.

La parcelle de la Poya semble parfaitement adaptée à l'établissement d'entreprises. Elle bénéficie d'une surface généreuse et est située à la proximité directe des transports publics (gare et arrêt de bus) et d'une sortie d'autoroute. Elle permet une visibilité intéressante, la création d'emplois au centre-ville ou encore d'éventuelles synergies avec le site sportif.

De plus, un nouveau quartier est prévu juste à côté, sur une partie de la colline du Torry, et pourvoira toute la zone en un grand nombre de nouveaux logements. Selon les mandataires, les logements ne devraient donc pas prendre place sur la parcelle 6008.

Enfin, ce transfert permettrait l'arrivée d'établissements nocturnes sur la parcelle sans qu'il y ait de conflits de voisinage direct. Un pôle dynamique vivant en soirée et ouvert au public pourrait ainsi voir le jour.

—

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).